

## **2024 : la Cour renforce ses compétences en matière d'audit informatique**

### **Quelle est la place de l'informatique dans les entités soumises aux contrôles de la Cour ?**

Dans un monde de plus en plus numérisé, où les données sont au cœur des processus administratifs, l'informatique a pris une place prépondérante dans l'ensemble des institutions, y compris publiques. Pas une semaine ne passe sans qu'on ne parle dans la presse de « blockchain », de « big data » ou d'intelligence artificielle. Au-delà du « buzz », de nouvelles technologies émergent et sont en train de bouleverser les processus existants, les rendant plus connectés et centralisés afin d'améliorer l'efficacité des organisations d'une part et la qualité des services fournis aux citoyens d'autre part.

### **Quels sont les risques associés à ces nouveaux usages ?**

Le corollaire de ces évolutions est l'émergence de nouvelles menaces. L'exemple le plus connu est certainement la cybercriminalité dont les institutions publiques sont une cible de choix : récemment, nous apprenions que plusieurs hôpitaux à l'étranger ont été paralysés à cause d'un cheval de Troie (virus informatique). Au-delà de ces risques directs exogènes, l'utilisation de systèmes informatiques induit de nouveaux enjeux que les organisations publiques doivent appréhender : protection et gestion des données, résilience opérationnelle, cybersécurité, interopérabilité des systèmes, etc.

### **Quels sont les enjeux pour la Cour ?**

Face à l'émergence de ces nouveaux usages et aux risques associés, les lois et réglementations existantes se renforcent et de nouvelles voient le jour. Comme le reste de la société, l'administration s'adapte et évolue. La Cour n'échappe pas à ces changements et accorde une importance croissante à la composante informatique lors de ses missions.

Tout d'abord parce que les dépenses et les coûts associés à l'informatique sont de plus en plus significatifs, en particulier en lien avec les ambitions de numérisation portées par l'État.

Aussi parce que les méthodes d'audit ou de révision évoluent et s'appuient de plus en plus sur les systèmes d'information ou sur les données qui en découlent. Il est ainsi indispensable de pouvoir garantir la complétude et l'exactitude des informations issues des outils informatiques.

### **Comment cela se traduira-t-il opérationnellement dans les missions de la Cour ?**

L'audit informatique travaillera principalement selon deux axes complémentaires :

- Les missions portant sur l'organisation des systèmes d'information et les processus centralisés ou transverses contribuant à assurer le bon fonctionnement continu de l'environnement informatique d'une entité (ex : infrastructure, gestion de projet, centre d'expertise, sécurité informatique). Dans les normes d'audit, on parle souvent de « contrôles généraux informatiques » ;
- L'informatique en support de missions d'audit "métier" classiques, afin de mieux apprécier les risques informatiques spécifiques aux services ou activités audités (conformité réglementaire, contrôle automatique, etc.). Dans la littérature, il est alors question de « contrôles d'application » qui se font le plus souvent dans le cadre d'audits intégrés.

### **Quels sont les principaux défis que vous percevez ?**

Le périmètre d'intervention de la Cour est vaste et les systèmes d'information sont aussi complexes que variés, tout comme le sont les institutions couvertes.

Je dirais que le premier défi est de me familiariser avec ce nouvel environnement et de trouver les bonnes informations dans une organisation décentralisée, parfois avec un fonctionnement en silo.

Ensuite et dans l'objectif d'être le plus pertinent possible lors des missions, j'essaierai d'être particulièrement attentif aux défis majeurs auxquels mes interlocuteurs font face. Bien que la liste puisse être longue, d'expérience, je pense d'abord aux difficultés suivantes : la gestion de la dette technologique, la pénurie de ressources informatiques à Genève ou encore la pression réglementaire constante.

C'est un challenge excitant et je me réjouis d'entrer dans le vif du sujet. Je garde en tête l'impact des travaux que nous réalisons, en particulier le nombre de personnes potentiellement concernées, tant les collaborateurs de l'État que les citoyens.

Clément REMARS, responsable de mission